



## Avenant délégation d'assurance de prêt

-----  
Par isea93

Bonjour,

Mon mari et moi même avons souscrit, au mois de février 2019, à l'assurance de prêt du crédit agricole en substitution de l'assurance détenue chez suravenir. (Notre prêt a également été effectué au crédit agricole)

Le service des assurances du crédit agricole a accepté notre adhésion et nous a expliqué qu'il aviserait le service des prêts du crédit agricole de cette substitution. Depuis cette date nous sommes prélevés mensuellement.

Dans le courrier d'adhésion, il est stipulé que le taux de cotisation de l'assurance est précisé dans le courrier que nous adressera le service des prêts. Or à ce jour, nous n'avons jamais reçu de courrier de leurs parts.

Ma question : le service des prêts doit-il nous envoyer obligatoirement un avenant de notre prêt avec les nouvelles conditions d'assurance ?

Merci de votre réponse.